

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009

L'An deux mil neuf, le vingt trois septembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARTINEAU, Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2009

Date d'affichage : 16 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice	15
présents	14
votants	15

Etaient présents : Mesdames SAUSSEREAU, BEZAULT, FERMÉ, DECAUX, TERRENERE, Messieurs BOURGOIN, BOURSE, CHESNEAU, DESJONQUERES, DUTHOO, HÉROUX, LENS, , ROBERT, TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Olivier BOURGOIN.

Procurations : Monsieur Olivier BOURGOIN donne procuration à Monsieur Vincent DESJONQUERES

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine FERMÉ est élue secrétaire de séance.

- ♦ Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu de conseil municipal.
- ♦ Monsieur MARTINEAU demande tout d'abord si le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour le point concernant un bilan des travaux de l'école, ainsi que l'éventuelle acceptation de différents avenants. Le conseil municipal accepte ce point supplémentaire abordé immédiatement

TRAVAUX ECOLE : AVENANTS AUX DIFFERENTS LOTS

Monsieur MARTINEAU indique que certains travaux non prévus dans le cadre des différents marchés de l'école, seraient nécessaires. Il les détaille comme suit :

Lot 1 : Entreprise TERCA : Avenant n° 2

Un avenant à ce lot est nécessaire pour les travaux d'évacuation des eaux usées de la garderie pour un montant de 2 340.96 € H.T. soit 2 799.79 € T.T.C.

Lot 7 : Entreprise LESPINASSE : Avenant n° 2

Un avenant au lot 7 est nécessaire pour l'installation de placards et de coffrage pour cacher les tuyaux pour un montant de 712.45 € H.T. soit 852.09 € T.T.C.

Lot 8 : Entreprise ISO DECO : Avenant n° 2

Le deuxième avenant à ce lot porte sur l'isolation du local poubelle, pour un montant de 193,60 € H.T. soit 231.55 € T.T.C.

Lot 10 : Entreprise REMY ET LEBERT : Avenant n° 2

Un avenant à ce lot est nécessaire pour les travaux supplémentaires d'électricité et notamment l'interphone de la prochaine garderie pour un montant de 1 733.30 € H.T. soit 2 073.03 € T.T.C.

Lot 12 : Entreprise CHAUVIER : Avenant n° 1

Un avenant à ce lot est nécessaire pour les travaux de reprise de chauffage en garderie et la modification des tuyauteries après isolation des murs pour une plus-value de 2 478.72 € H.T. soit 2 964.189 € T.T.C et une moins-value de 190.58 € H.T. soit 227.93 € T.T.C.

Lot 12 bis : Entreprise CHAUVIER : Avenant n° 2

L'avenant à ce lot a pour objet la dépose du brûleur de la chaudière et son remplacement par un brûleur fioul avec sa mise en service pour une moins-value de 2 345.56 € H.T. soit 2 805.29 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** les avenants 1 ou 2 des six lots détaillés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces avenants et tous documents s'y rapportant.

ECOLE : ACQUISITION DE MATERIEL

Monsieur MARTINEAU indique qu'il a demandé plusieurs devis pour les équipements complémentaires suivants :

- Acquisition et pose de porte-manteaux dans la garderie et le restaurant scolaire pour la somme de 3 420.00 € H.T. soit 4 090.32 € T.T.C.
- Réalisation d'un support ordinateur pour salle de classe pour la somme de 655.45 € H.T soit 783.92 € T.T.C.
- Fabrication et pose d'un garde-corps à la sortie de l'Accueil périscolaire pour la somme de 2 514.00 € H.T. soit 3 006.74 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces achats. Ces dépenses seront imputées sur le programme d'investissement " -65 - Ecole ".

PROJET D'ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES RIVIERES DU LONG ET DE LA DÊME

Monsieur MARTINEAU informe que la Communauté de Communes de Racan et les communes de Dissay sous Courcillon, Beaumont la Ronce, Marçon, Les Hermites, La Ferrière et Saint Laurent en Gâtines projettent de réaliser la faisabilité d'un programme de restauration et d'entretien des rivières du Long et de la Dême et de leurs affluents. Il a semblé judicieux de coordonner et de regrouper les actions relatives à l'élaboration d'une étude préalable dans le cadre d'un groupement de commande.

I

A.T.B.R. : DEMANDE DE SUBVENTION 2009

Monsieur MARTINEAU fait part de la demande de subvention de l'A.T.B.R. pour l'année 2009. Cette association dénommée précédemment USBR est dorénavant un club avec un professeur diplômé. 28 jeunes beaumontois fréquentent à ce jour, ce dernier. Après analyse du bilan de l'exercice écoulé et du budget prévisionnel, le Conseil municipal accorde une subvention de 800 euros.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES : DEMANDES DE TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Monsieur MARTINEAU fait part de deux demandes de tarif préférentiel de la salle des fêtes par deux associations caritatives. Il s'agit de l'Association "Solidarité Vacances" et l'Association "Malaury". Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer un nouveau tarif spécifique pour ce genre de manifestation, comme suit :

- association hors commune : 250 euros,

Quant à la demande de l'Association "Malaury", le but de la manifestation prévue, le 22 mai 2010, est de recevoir l'Association nationale du syndrome de LESCH-NYHAN afin de permettre aux 71 familles touchées, l'échange de leur quotidien et sur la recherche médicale.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'accorder la gratuité de cette salle. Seul le chauffage sera dû.

BOUCHERIE BELLANGER : Avenant au bail commercial

Monsieur MARTINEAU informe qu'un nouveau boucher, Monsieur Patrice BELLANGER, s'est installé le 1^{er} septembre dernier. Il a fait part de son intention de ne pas habiter le logement au dessus de la boucherie, et souhaiterait qu'une minoration soit appliquée au loyer commercial. Monsieur MARTINEAU rappelle que ce dernier s'élevait à la somme de 1 173 € T.T.C par trimestre. Il propose une baisse de 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition portant le loyer à 938 €uros T.T.C. par trimestre, à compter du 1^{er} septembre 2009. Un avenant sera établi en ce sens, chez Maître JOUAN, Notaire à Rouziers-de-Touraine.

REMBOURSEMENT DE CAUTION DE Mademoiselle CHETOUT

Monsieur le Maire indique que Melle Nathalie CHETOUT, locataire d'un appartement au sein des bâtiments scolaires, depuis Octobre 2000, a déclaré quitter son logement à compter du 1^{er} Octobre 2009. A ce titre, une caution de 2 011.76 frs, avait été versée auprès de la Trésorerie. Celle-ci devra donc être restituée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de restituer la somme de 306.69 € (2011.76 frs) représentant le montant de la caution à Melle Nathalie CHETOUT. Cette dépense sera imputée à l'article 165.

REPRISE DE FERMAGE POUR LA PARCELLE ZD 34 DE 50 ares

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un courrier de Monsieur Pierrick BROSSAY, domicilié à Saint-Paterne-Racan, souhaitant reprendre l'installation agricole de ses grands-parents, Monsieur et Madame GRENIER. Il souhaite à ce titre, exploiter une partie de la parcelle de terrain ZD 34 d'une superficie de 50 ares, à la suite de sa grand-mère. Le Conseil municipal accepte cette demande aux mêmes conditions. Ce prix sera indexé sur le montant des fermages.

CONVENTION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE AVEC NEUILLÉ-PONT-PIERRE

Monsieur MARTINEAU indique que le Conseil municipal de Neuillé-Pont-Pierre a fixé la participation financière à 0,70 euros par élève, des communes concernées par l'intervention du psychologue scolaire, pour l'année 2008/2009.

La participation de Beaumont-la-Ronce s'élève à 91 euros.

Le Conseil municipal accepte cette participation et autorise Monsieur MARTINEAU à signer la convention s'y rapportant.

DÉNOMINATION DE L'IMPASSE DU PLESSIS

Monsieur MARTINEAU informe qu'il y a régulièrement confusion entre les habitants du Clos du Plessis et le lieu-dit "Le Plessis".

Après discussion, le Conseil municipal décide de nommer "Impasse du Plessis", la voie appelée jusqu'à présent "Le Plessis" et "Clos du Plessis" la voie du nouveau lotissement situé route de Rouziers.

Un courrier d'information sera adressé aux habitants de ces nouvelles voies.

ASSOCIATION CROQ'VACANCES : BILAN DE L'ACTIVITÉ 2009

Monsieur MARTINEAU donne lecture du bilan de l'activité 2009 de cette association suivant les subventions accordées. Les familles paieront désormais un tarif suivant leur quotient familial, conformément à la demande de la CAF, selon la convention FAAE. Cet accueil de loisirs fonctionnera de nouveau les mercredis et pendant les vacances de Toussaint à Neuvy-le-Roi.

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION 2009 EN ATTENTE (USBR FOOTBALL, GIPSIL, JEUNES SAPEURS POMPIERS : ... cross...)

Monsieur MARTINEAU rappelle que certaines demandes de subvention auraient été écartées, afin de recueillir quelques informations supplémentaires.

- **USBR FOOTBALL** : Monsieur MARTINEAU propose que celle-ci soit suspendue, jusqu'à nouvel ordre, dans la mesure où il n'y a plus d'équipe complète actuellement.

- **GIPSIL** : Monsieur MARTINEAU donne lecture d'une convocation ayant pour objet la dissolution du GIPSIL au 31 décembre 2009. De ce fait, il propose que cette subvention soit annulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions.

- **JEUNES SAPEURS POMPIERS** : Monsieur ROBERT indique que la subvention versée les années passées l'était pour le cross des sapeurs pompiers. Il aura bien lieu encore cette année, mais il n'y aura pas de participants de Beaumont-la-Ronce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser la somme de 80 euros de subventions 2009.

SATESE : CONSULTATION MODIFICATIONS STATUTAIRES

Avis sur les modifications statutaires relatives à l'adhésion du SIAEPA de la vallée du Changeon - communes de Contivoir et Gizeux au SATESE 37 - assainissement collectif.

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un courrier du SATESE ayant obligation de consulter les communes adhérentes, à la suite de modification statutaires.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération du SIAEPA de la Vallée du Changeon, en date du 03 mars 2009 sollicitant son adhésion au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.

Vu la délibération du SATESE 37, en date du 15 juin 2009, relative à l'adhésion du SIAEPA de la Vallée du Changeon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.

Considérant la nécessité de se prononcer sur la modification de périmètre avant l'expiration du délai légal,

Attendu la consultation du SATESE 37, par lettre en date du 25 juin 2009,

Entendu le rapport de Monsieur MARTINEAU

Après avoir délibéré, par 15 voix pour,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 15 juin 2009, comme suit :

Adhésion du SIAEPA de la Vallée du Changeon au SATESE 37 pour la compétence assainissement collectif.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

FORMATION CACES - TRACTEUR AGRICOLE

Monsieur ROBERT informe que conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, il sera nécessaire de prévoir une formation CACES des agents de la voirie, pour la conduite d'un tracteur agricole de plus de 50 cv. Celle-ci sera probablement prévue durant l'année 2010.

COLLEGE DE NEUVY LE ROI

Monsieur MARTINEAU indique qu'il est nécessaire de désigner une personne qualifiée pour siéger au Conseil d'Administration du Collège de Neuvy-le-Roi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Maryse DECAUX pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège de Neuvy-le-Roi.

AMENAGEMENT DE LA RUE BIERET

Monsieur ROBERT propose à ses collègues de constituer une commission pour choisir les différents arbres ou arbustes pour aménager les nouveaux espaces verts de la rue Biéret.

Sont désignées, les personnes suivantes : Madame Maryse DECAUX. Messieurs David CHESNEAU, Vincent DESJONQUERES, Jean-Luc HÉROUX, Gérard MARTINEAU et Jean-Paul ROBERT.

INFORMATIONS DIVERSES

👉 Vœux 2010 : Samedi 16 Janvier à 18 heures, Salle des Fêtes " La Runcia ".

👉 Prochaine réunion de Conseil Municipal : **MERCREDI 21 OCTOBRE 2009, à 20 h.**

Clôture de la séance à 22 h 40.

Affiché le 21 Octobre 2009